

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS « Quiz Championnats de France de Cyclisme »

Article 1 : Sociétés organisatrices

Les sociétés organisatrices du jeu « Quiz Championnats de France de Cyclisme » sont :

- Le GIE AG2R, groupement d'intérêt économique, dont le siège social est situé 14-16 boulevard Malesherbes – 75008 PARIS, immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° 801 947 052,
- LA MONDIALE GROUPE, groupement d'intérêt économique, dont le siège Social est situé 32, avenue Emile Zola, 59370 MONS-EN-BAROEUL, immatriculée au RCS de LILLE C 445 331 192.

Ces deux sociétés organisatrices seront désignées communément dans le présent règlement de jeu comme suit : « AG2R LA MONDIALE » ou « les Sociétés organisatrices ».

Article 2 : Objet du jeu concours

AG2R LA MONDIALE organise du 2 juin 2021 à partir de 11h30 jusqu'au 16 juin 2021 à 23h59 un quiz intitulé « Quiz Championnats de France de Cyclisme » (ci-après le « Jeu »), dont les modalités sont décrites ci-dessous.

Article 3 : Participation au jeu

Ce jeu sera uniquement accessible depuis deux canaux de communication :

- les pages régionales Facebook et LinkedIn de AG2R LA MONDIALE Alsace Lorraine,
- depuis un emailing adressé à nos clients, personnes physiques souscriptrices d'un contrat auprès de l'une des entités du groupe AG2R La Mondiale (à l'exception des contrats et prestations relevant de la retraite complémentaire).

La participation au jeu-concours débutera le 2 juin 2021 à partir de 11h30 et sera possible jusqu'au 16 juin 2021 à 23h59. Le tirage au sort aura lieu à l'issue des Championnats de France de Cyclisme, soit le 21 juin 2021.

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure, qui souhaite participer et qui accepte sans réserve l'intégralité de ce règlement.

Ne sont pas autorisés à jouer les membres du personnel d'AG2R LA MONDIALE ainsi que les membres de leurs familles respectives : conjoint, enfant(s) majeur(s), grands-parents.

La participation est gratuite et sans obligation d'achat.



Le jeu est limité à une participation par personne, validée par la saisie des informations demandées sur le bulletin de participation dématérialisé (nom, prénom, téléphone, e-mail) et la réponse aux questions posées.

Toute inscription mensongère, incomplète, erronée entraîne automatiquement l'annulation de la participation au jeu.

La participation au jeu implique l'acceptation, sans réserve ni restriction, du présent règlement dans son intégralité. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation.

Article 4 : Lots mis en jeu

Les 10 lots suivants sont mis en jeu :

- Un (1) lot composé d'un maillot dédié par les membres de l'équipe cycliste AG2R CITROEN TEAM ainsi qu'une tenue AG2R Citroën Team (cuissard et maillot) d'une valeur de 173 € TTC,
- Neuf (9) lots composé d'une tenue AG2R Citroën Team (cuissard et maillot) d'une valeur de 173 € TTC

La taille du maillot dédié par les membres de l'équipe cycliste AG2R CITROEN TEAM, contenu dans le premier lot, sera définie par les sociétés organisatrices et ne pourra pas être changée à la demande du gagnant.

S'agissant des tenues de cyclisme contenues dans les dix (10) lots gagnants, les participants se verront offrir la possibilité de communiquer la taille souhaitée lorsqu'ils seront contactés par les sociétés organisatrices. Une fois choisie, cette taille ne pourra plus être modifiée. Aucun retour des lots ou demande de changement de taille ne pourra être accepté par la suite.

Les lots ne pourront donner lieu à aucune contestation ou réclamation d'aucune sorte. Ils ne pourront pas être échangés contre d'autres lots, ni contre leurs valeurs en espèces.

Les Sociétés Organisatrices se réservent toutefois la possibilité de reporter ou de remplacer les lots offerts par d'autres lots des valeurs et de natures équivalentes ou supérieures aux lots initialement prévus en cas d'événement qui rendrait impossible la délivrance desdits lots, sans que leurs responsabilités puissent être engagées de ce fait.

Article 5 : Déroulement du jeu

Le 21 juin 2021, un tirage au sort sera effectué pour désigner les dix gagnants parmi les bonnes réponses transmises à travers leur bulletin de participation dématérialisé.



Le tirage au sort des gagnants sera assuré par un collaborateur d'AG2R LA MONDIALE, en présence de deux témoins également collaborateurs d'AG2R LA MONDIALE :

- Le premier participant tiré au sort remportera le lot composé du maillot dédicacé par les membres de l'équipe cycliste AG2R CITROEN TEAM et d'une tenue cycliste tels que décrits à l'article 3 du présent règlement ;
- Les neufs participants suivants tirés au sort remporteront les lots suivants composés d'une tenue cycliste telle que décrite à l'article 3 du présent règlement.

Le formulaire saisi désignera les nom, prénom, email et téléphone des participants des personnes comme les gagnants des lots annoncés.

AG2R LA MONDIALE ne pourrait être tenue responsable si les données enregistrées sur le formulaire retenu s'avéraient fausses ou erronées et priveraient ainsi le gagnant désigné d'être prévenu de son gain par AG2R LA MONDIALE.

Les participants désignés gagnants seront prévenus de leur gain par e-mail, dans les jours suivant le tirage, par le représentant régional d'AG2R LA MONDIALE et son lot leur sera adressé dans un délai de 15 jours à l'adresse communiquée.

En participant, les gagnants tirés au sort autorisent gracieusement AG2R LA MONDIALE à utiliser leurs noms et prénoms, à des fins de publication informative ou publicitaire sur les supports papier et/ou web utilisés par AG2R LA MONDIALE, pendant 1 mois pour le monde entier.

Article 6 - Protection des données à caractère personnel

Les données à caractère personnel (les « Données ») demandées aux participants sont nécessaires pour permettre l'organisation des tirages désignant les gagnants, l'attribution et l'acheminement des lots. Ces Données sont traitées sur la base du consentement des participants.

Les participants sont informés qu'ils peuvent retirer leur consentement à tout moment auprès du Délégué à la protection des données.

Ces Données sont également utilisées à des fins de prospection commerciale sur la base de l'intérêt légitime d'AG2R LA MONDIALE, y compris par voie électronique si les participants y consentent.

Leur collecte est soumise aux dispositions du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (Règlement général sur la protection des données) et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les Données traitées sont le nom, prénom, téléphone, e-mail des participants.

Les Données seront conservées pour une durée maximale de 3 ans.



Les participants sont informés que les informations les concernant qui sont collectées par l'intermédiaire des formulaires du Jeu sont exclusivement destinées aux sociétés organisatrices et à leurs partenaires contribuant à la réalisation du jeu auxquels elles donnent accès.

Les participants sont informés qu'ils disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement sur les Données qui les concernent. Ils ont également le droit de demander la limitation du traitement de leur Données conformément à la réglementation applicable. Ils peuvent aussi, sous certaines conditions, s'opposer à un traitement de ces Données.

Ils peuvent s'opposer à tout moment et sans frais à ce que leurs Données soient utilisées à des fins de prospection commerciale.

Ces droits peuvent être exercés en adressant un courrier à AG2R LA MONDIALE à l'attention du Délégué à la protection des données, 154 rue Anatole France, 92599 Levallois-Perret Cedex ou par courriel à informatique.libertes@ag2rlamondiale.fr. Si nécessaire, un justificatif d'identité pourra être demandé au participant dans le cadre de l'exercice de ses droits.

Si les participants, après avoir contacté AG2R LA MONDIALE, considèrent que leurs droits ne sont pas respectés, ils peuvent adresser une réclamation à la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

Article 7 - Dispositions diverses

7.1 Toute contestation ou réclamation relative à l'évènement devra être formulée par écrit au plus tard trente jours (30) à compter de la clôture du jeu et adressée aux sociétés organisatrices à l'adresse suivante AG2R LA MONDIALE 23 Rue de la Haye, 67300 Schiltigheim.

Les sociétés organisatrices se réservent le droit d'écourter, de prolonger ou d'annuler le présent jeu si les circonstances l'exigeaient. Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Si pour quelque raison que ce soit, ce jeu ne devait pas se dérouler comme prévu suite à une fraude, ou une défaillance technique ou tout autre motif dépassant le contrôle des sociétés organisatrices et corrompant ou affectant la gestion, la sécurité, l'équité, la bonne tenue du jeu, les sociétés organisatrices se réservent alors le droit discrétionnaire d'annuler, de modifier ou suspendre le jeu ou encore d'y mettre fin sans délai, sans que les participants ne puissent rechercher leur responsabilité de ce fait et demander une quelconque indemnisation ou compensation de quelque nature que ce soit aux sociétés organisatrices

Les sociétés organisatrices ne sauraient être tenues pour responsables d'éventuels dysfonctionnements liés au réseau Internet lui-même ou liés à toute intrusion, tentative d'intrusion ou fraude ayant entraîné des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la gestion du jeu. Elles ne sauraient notamment être déclarées responsables pour toutes erreurs, omissions, interruptions,



effacements, pertes de tout courrier électronique et plus généralement, de la perte de toute donnée de ce fait.

Les sociétés organisatrices ne sauraient être tenues pour responsables des dommages de quelque nature que ce soit, ayant pour origine un cas de force majeure ou tout autre élément extérieur.

7.2 Le règlement de participation au jeu est disponible depuis nos pages régionales AG2R LA MONDIALE ALSACE LORRAINE Facebook et LinkedIn, depuis l'e-mailing envoyé et à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante : AG2R LA MONDIALE 23 Rue de la Haye, 67300 Schiltigheim ou par le biais de nos pages régionales Facebook et LinkedIn. Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement seront remboursés au tarif lent « lettre » en vigueur sur simple demande.

7.3 Le présent règlement est exclusivement régi par la loi française et tous les litiges relatifs à la validité ou à l'interprétation du présent règlement ou à l'exécution du jeu seront soumis à la compétence des tribunaux du ressort de la Cour d'appel de Paris.